

	<b>NOTE DE SERVICE</b>	<b>RECR – 2011.3</b>
	<b>NOMBRE DE POSTES DE CHEFS D'AGRES ANNEE 2012</b>	2 décembre 2011
		Direction des ressources humaines
		Suivi par : Lieutenant-colonel François GROS

### Préambule

Dans le cadre des orientations de la gouvernance, à savoir la résorption du nombre de faisant fonction dans la limite des besoins opérationnels du SDIS, le nombre de postes de chefs d'agrès à pourvoir au titre de l'année 2012 est arrêté à 44 postes.

### Dimensionnement

Nombre de postes ouverts au titre de la résorption des faisant fonctions : 37

Nombre de postes ouverts au titre de la mobilité : 7

→ soit un total de **44 postes** ouverts pour l'année 2012

### Informations complémentaires

Il est rappelé que les capacités de formation du groupement support école (2 sessions en 2012 et 1 session en 2013) ne permettent pas actuellement de former immédiatement la totalité des stagiaires retenus suite au dispositif d'évaluation des pré-requis pour la FAE de chef d'agrès.

Par ailleurs, la transposition réglementaire du protocole relatif à la refonte de la filière SPP est susceptible de remettre en cause la liste des stagiaires admis en FAE au titre de l'année 2012.

Il appartiendra à la Direction des ressources humaines, en concertation avec les partenaires sociaux, de mettre en place les nouveaux dispositifs.

La DRH précisera prochainement :

- les affectations de ces 44 postes,
- la procédure de mobilité de manière à optimiser le dispositif.

**Le Directeur des ressources humaines**



**Lieutenant-colonel François GROS**